

BACCALAUREAT – SESSION 2013

EPREUVE : EG-EE D

CORRIGE ET BAREME

SERIE(S) :

G1/G2

CORRIGE (INDICATIF)	BAREME
<u>ECONOMIE GENERALE</u>	07 pts
1. Définitions	2 pts
2	3 pts
3	2 pts
<u>ECONOMIE D'ENTREPRISE</u>	06 pts
1.	1,5 pts
2	1,5 pts
3	3 pts
<u>DROIT</u>	07 pts
1.	2 pts
2	2 pts
3	3 pts

BACCALAUREAT – SESSION 2013

SERVICE ORGANISATION DU BACCALAUREAT, Tél. S/ Direction : 20 32 19 45

Ce barème est national. Il ne peut être modifié que par la seule commission nationale de barème

CORRIGE (INDICATIF)	BAREME
<u>ECONOMIE GENERALE</u> 07 points	
1. <u>Definitions</u>	
a. <u>Le taux de croissance</u> : variation relative d'un agrégat (PIB) d'une période à une autre.	0,5 pt
b. <u>La dévaluation</u> : Décision politique visant à baisser la valeur d'une monnaie nationale par rapport à une monnaie de référence.	0,5 pt
c. <u>La dette multilatérale</u> : Dette d'un Etat due aux institutions financières internationales ou aux banques régionales.	0,5 pt
d. <u>L'initiative PPTE</u> : Dispositif mis en place par les institutions de Bretton Woods visant à réduire ou annuler la dette des pays pauvres très endettés assortie de conditionnalités.	0,5 pt

CORRIGE	BAREME
2 - <u>les causes de l'endettement excessif de la Côte d'Ivoire sont :</u> - le choc pétrolier de 1979 - l'augmentation des taux d'intérêt - la baisse des cours des matières premières - la dévaluation - les crises militaro-politiques successives - les arrières et différents réajustements, restructurations, - la faible de l'épargne nationale - la mauvaise gestion des ressources publiques	3 pts
3 - <u>Les inconvénients du système de changes flottants sont :</u> - Les risques de pertes de change, - les risques sur le commerce extérieur en raison des problèmes d'appréciation ou de dépréciation des cours des monnaies, - les risques sur la circulation des capitaux avec impacts possibles sur l'investissement - risque d'endettement.	2 pts

CORRIGE	BAREME
<u>ECONDMIE D'ENTREPRISE</u> 06 points	
<u>1. Définitions:</u>	
a. <u>La taille critique</u> : Taille minimale qu'il faut à l'entreprise pour supporter la concurrence.	0,5 pt
b. <u>Les relations Humaines</u> : Ensemble des rapports sociaux dans l'entreprise.	0,5 pt
c. <u>La communication fonctionnelle</u> : Echange d'informations entre les spécialistes et les autres membres de l'entreprise.	0,5 pt
<u>2 - Les retombées de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE pour les entreprises ivoiriennes:</u>	
Due fait de l'amélioration des ressources de l'Etat, les entreprises peuvent en tirer un meilleur parti sur plusieurs plans: - Remboursement des arrières de la dette intérieure, - participation aux appels d'offre pour la réalisation des investissements, - subventions aux PME - Abondance de ressources financières à la disposition des entreprises;	4,5 pts

CORRIGE

BAREME

- Amélioration de la compétitivité, de la productivité et de la rentabilité des entreprises

3 - les effets de la croissance externe sur les entreprises

a. les effets positifs

- Economie d'échelle
- taille critique
- Effet de synergie
- Rentabilité
- Accroissement des parts de marché
- Avantage concurrentiel
- Accès aux nouvelles technologies
- Accroissement des capitaux
- Accroissement des moyens de production
- etc.

1,5 pts

b. Les effets négatifs :

- Coûts d'acquisition parfois élevés
- problèmes de restructuration
- monopole de fait avec risque de baisse de la qualité des produits, hausse des prix

1,5 pts

CORRIGE	BAREME
<u>DROIT</u> 07 points	
1. <u>Définitions</u>	
a. <u>Le contrat à titre onéreux</u> : C'est le contrat qui oblige chacune des parties à fournir une prestation avantageuse.	0,5 pt
b. - x <u>La vente</u> est le contrat dans lequel un vendeur transfère à un acheteur la propriété d'un bien moyennant le paiement d'un prix.	0,5 pt
x <u>La vente commerciale</u> est un contrat dans lequel un acheteur achète un bien dans le but de le revendre en nature ou après l'avoir transformé.	
c. <u>Le créancier chirographaire</u> : C'est le créancier qui ne bénéficie d'aucune garantie de la part de son débiteur (créancier ordinaire).	0,5 pt
d. <u>Le dol</u> : C'est un ensemble de manœuvres frauduleuses pratiquées par une des parties dans le but d'amener l'autre à conclure un contrat.	0,5 pt.
e. <u>Les droits du vendeur dans le contrat de vente</u> sont:	
- <u>Le droit de rétention</u> : C'est le droit dont	

CORRIGE	BAREME
dispose le vendeur de retenir (conserver sur lui) la marchandise tant qu'il n'est pas encore payé.	
- <u>Le droit de suite</u> : C'est le droit dont dispose le vendeur de réclamer sa marchandise entre les mains de quiconque ce soit.	2pts
- <u>Le droit de préférence</u> : C'est le droit dont dispose le créancier privilégié d'être payé en premier ou par préférence aux autres créanciers de son débiteur.	
<u>Le droit de résolution</u>	
3. <u>Les avantages du contrat de crédit-bail</u>	
- Il permet à une entreprise de se procurer le matériel dont elle a besoin sans l'acheter;	
- A la fin de la location, l'entreprise locataire n'est pas obligée d'acheter le matériel loué;	
- Si l'entreprise locataire veut acquérir le bien loué à la fin du contrat, elle l'acquerra à un prix résiduel.	
- Il permet à l'entreprise locataire de lutter contre l'obsolescence.	
- les loyers sont des charges déductibles fiscalement.	1,5 pts

CORRIGE

BAREME

* Les inconvénients du contrat de crédit-bail :

— L'entreprise locataire supporte les frais d'entretien et de réparation du matériel

— Pendant toute la durée du contrat de crédit-bail, le locataire n'est pas propriétaire du matériel

— Le locataire engage sa responsabilité en cas de vol ou de destruction du matériel pendant la location.

— Le locataire s'expose à des poursuites judiciaires s'il ne restitue pas le bien à la fin du contrat

— Le locataire qui ne paye pas ses loyers ou ses redevances risque la résiliation du contrat

— le contrat de crédit-bail revient finalement plus cher au locataire

— les loyers dans le crédit-bail sont contraignants.

1,5 / pts